



## **INFOS Botans ETE 2023**

**MAIRIE DE BOTANS**

**03 84 21 54 12**

**Mail : [secretariat@mairie-botans.com](mailto:secretariat@mairie-botans.com)**

**Web : <http://www.mairie-botans.com/>**

**Application ILLIWAP : Mairie de Botans**

**Heures d'ouverture :**

**Mardi de 17h à 18h**

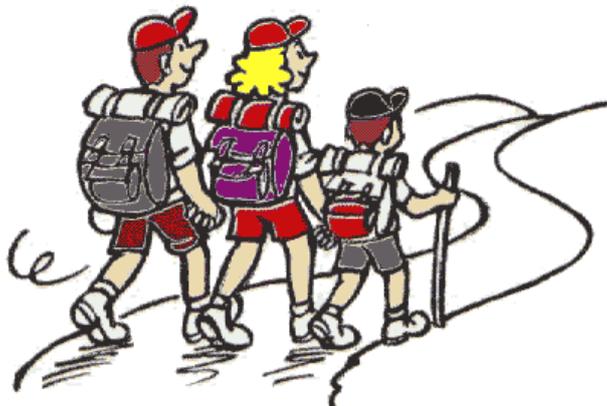
**Samedi de 10h à 11h30**

### **30<sup>ème</sup> MARCHE POPULAIRE / ASSOCIATION LOU VEIL MELUN / 03.09.2023**

**Dimanche 3 septembre de 8 heures à 16 heures** (départ et arrivée à la salle des fêtes de Botans), l'Association LOU VEIL MELUN organise sa 30<sup>ème</sup> marche populaire de 10 kilomètres dans la campagne environnante.

Tarif : 2,50 euros (gratuit pour les moins de 8 ans)

Repas : 10 euros (crudités, côtes de porc, frites et dessert)



## RPI / PERISCOLAIRE DE DORANS / AIDE AUX DEVOIRS

« A compter de septembre 2023, nous proposons de mettre en place de "l'aide aux devoirs" pendant le temps périscolaire du soir. Dans ce cadre, nous recherchons des bénévoles afin d'assurer cette mission »

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leurs coordonnées par mail à Madame Chantal BOUVET, Vice-Présidente du RPI : [chan.bouvet@orange.fr](mailto:chan.bouvet@orange.fr)

## JEUX INTERVILLAGES / CONCOURS DE PETANQUE

Le concours de pétanque organisé par le comité des fêtes de Bermont aura lieu à Dorans :

**Le dimanche 10 septembre 2023.**

Inscriptions en ligne : [cdf.bermont@gmail.com](mailto:cdf.bermont@gmail.com)



Les personnes le souhaitant peuvent venir en Mairie de Botans pour s'inscrire.

## NOUVELLES REGLES D'ACCES AUX DECHETTERIES

À compter du lundi 14 août 2023, les véhicules de plus de 2 m de haut pourront accéder aux déchetteries du Grand Belfort :

- en semaine, uniquement jusqu'à 10 heures
- et le samedi toute la journée.

Une barrière sera installée à l'entrée des déchetteries, rendant impossible l'accès à ces véhicules en dehors de ces créneaux.

L'accès des professionnels sera interdit le samedi.



## TRAVAUX D'ELAGAGE / ABATTAGE

Afin d'assurer le bon fonctionnement des lignes hautes tension mais également la sécurité des personnes aux abords de ces ouvrages, des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris sur le territoire de notre commune à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2023**.



## TRAVAUX ESPACES VERTS

La Municipalité remercie Monsieur André HANTZBERG pour les travaux de taille et débroussaillage effectués durant l'été.



## CAMPAGNE DE DISTILLATION

Les documents relatifs à la prochaine campagne de distillation des bouilleurs de cru, ouverte du **1er septembre 2023 au 31 août 2024** sont disponibles en Mairie.

## Le LION 2023

La course « Le Lion 2023 » aura lieu le dimanche 24 septembre 2023.



## **INFORMATION CPAM / BILAN DE SANTE**

La CPAM de Belfort offre la possibilité à toute personne entre 16 et 65 ans de passer un examen de santé gratuit.

Vous pouvez vous inscrire au centre d'Examens de Santé :

- Situé aux 4 As par téléphone au 03 84 28 38 66.

L'occasion de faire le point sur votre santé !

### **L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ**

#### **Un moment privilégié pour :**

- > Faire un point sur ma santé ;
- > Parler de mes préoccupations et obtenir des conseils personnalisés ;
- > Bénéficier d'actions de dépistage ;
- > Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie.

#### **À qui s'adresse cette offre ?**

- > Aux assurés sociaux du régime général de plus de 16 ans



L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire !

### **EN QUOI CONSISTE CETTE OFFRE ?**



Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.



Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés au CES, vous sont proposés selon votre situation.



Un agent d'accueil vous informe sur vos droits en santé et vous accompagne, si besoin, dans vos démarches (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant, DMP...).



Le médecin envisage avec vous les suites à donner à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec vous vos préoccupations et répondent à vos questions.



Le compte-rendu de votre examen de prévention en santé vous est expliqué, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.